

# Extrait de délibération

## Bureau syndical

### 7 octobre 2024 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-quatre le lundi sept octobre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard.

<b>Date de la convocation :</b>	2 octobre 2024	<b>Pouvoirs :</b>	0
<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	11	<b>Absents, excusés :</b>	1
<b>Présents :</b>	10	<b>Votants :</b>	10

	Présents	Excusés	Absents
<b>Président :</b>	GAILLARD Didier		
<b>Vice- Présidents :</b>	BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre,		
<b>Membres :</b>	BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc,	SAUZE Magalie	

## Renouvellement des contrats d'énergies

Le PETR est sous contrats d'énergies avec Sélia depuis 2023.

Pour rappel les contrats actuels ont été signés pour la période 2023-2024 :

- Contrat de Gaz du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024.
- Contrat d'Electricité du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le PETR doit renouveler ces contrats sur une durée d'un an minimum.

Depuis plusieurs années la mise en concurrence s'avère difficile à mener en raison de la forte variabilité des prix d'énergies et de la durée de validité des devis.

Dans cette conjoncture il est préférable que le PETR puisse conclure les contrats nécessaires avec les fournisseurs qui se montrent les plus compétitifs et ce de manière annuelle.

### Les membres du Bureau Syndical :

- **Autorisent le Président à sélectionner l'offre la moins onéreuse pour chacun des contrats.**
- **Approuvent le renouvellement des contrats d'énergies de façon annuelle.**
- **Autorisent le Président à signer les-dit contrats et à régler les couts correspondants.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Didier GAILLARD  
Président,